



Entreprises et risques criminels

Une longue fréquentation des dirigeants et cadres supérieurs des entreprises et de ceux des professions des services aux entreprises, m'a permis de constater que les milieux professionnels français étaient peu conscients des risques criminels qu'ils encouraient, directement ou indirectement.

Il m'a donc semblé utile de rassembler en une synthèse les éléments utiles pour bien appréhender le risque criminel, dans ses limites comme dans sa réalité. Ce, de façon à permettre, ou faciliter, une utile prise de conscience en la matière.

Xavier Raufer - septembre 2011

***Définition du crime organisé, par la Convention
des Nations-Unies contre la criminalité transnationale
(Palerme, décembre 2000)***

« Un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves ou infractions établies conformément à la présente convention pour en tirer directement ou indirectement un avantage financier ou un autre avantage matériel ».

DRMCC : www.drmcc.org

Xavier Raufer : www.xavier-raufer.com

INTRODUCTION

• La « face noire de la mondialisation »

A bas bruit, de façon peu visible, la mondialisation galopante de la décennie 90 a profondément affecté, transformé, les Etats-Nations historiques. « L'Etat a perdu le contrôle de ses frontières » observe ainsi Mme Mireille Delmas-Marty ¹ « que des acteurs privés (honnêtes ou criminels) traversent ouvertement selon des stratégies désormais mondiales ». En réalité, poursuit-elle, « le monde est gouverné par une ploutocratie cosmopolite suffisamment flexible et mobile pour marginaliser à la fois les Etats, les citoyens et les juges ». Une telle « ploutocratie cosmopolite » comme dit Mme Delmas-Marty, est d'ordinaire *mafia-friendly* - c'est à dire, aisément arrangeante et intimidable à la fois ²; qu'elle dispose d'ordinaire d'intermédiaires véreux sachant corrompre un politicien ou demander un « service » à un mafieux.

Depuis vingt ans, les criminologues n'ont ainsi qu'un seul champ d'étude : la *face noire de la mondialisation* - à ne pas confondre avec une « mondialisation par le bas », impliquant des migrants économiques non criminels, les acteurs de trafics économiques ou culturels nord-sud, etc. Cette mondialisation criminelle aidant, les Etats faibles ont subi une corruption rongant leurs défenses naturelles et donc, les fragilisant toujours plus. Car dans des aires immenses de la planète : zones grises, mégapoles anarchiques, on constate depuis deux décennies et parfois plus, une multiplication, un alourdissement des flux illicites (Esclavage moderne, trafics sexuels, stupéfiants, armes, véhicules volés, argent sale, etc.) provoquant *in fine* un « effet de serre criminel » capable de polluer, voire d'étouffer l'Etat ³. Dans ces zones affectées par cet effet de serre criminel, s'élabore le capital criminel ; gonfle le Produit brut (illicite...) mondial.

¹ « La difficile naissance du droit de demain », Le Monde, 16/11/2001.

² Citons ici le livre « Entreprises, les 13 pièges du chaos mondial », PUF, 2000, à propos de l'élite mondialisée, qui « se compose d'individus (mobiles et rapides), toujours plus autonomes, de moins en moins liés à l'Etat (stable et lent) dont ils sont originaires : résidence, foyer fiscal, domiciliations bancaires, assurances... A son insu, cette élite est d'une extrême fragilité face aux entités dangereuses du nouveau désordre mondial : mafias, guérillas dégénérées, sectes - elles aussi déterritorialisées et internationales, mais agissant en clans, en bandes, là où l'élite fonctionnelle des multinationales se compose d'individus isolés, hors de leur sphère familiale, de collègues aussi fragiles qu'eux-mêmes et de relations plus ou moins vagues, fondées sur le seul échange monétaire et la consommation. Confrontés au chantage, au racket, à l'attentat, à l'enlèvement, ces décideurs sont seuls devant des meutes dangereuses - parfois fanatiques - face auxquelles les mesures de sécurité ordinaires (polices ou justices locales, vigiles, vidéosurveillance, etc.) sont dérisoires. ».

³ Voir : Willem van Schendel & Itty Abraham « Illicit flows and criminal things », Indiana University Press, 2005

• Economie et flux criminels

L'économie a sa face noire, purement criminelle. La première facette de cette dernière est plutôt « col blanc ». Ce sont les « infractions économiques et financières internationales » : fraudes douanières, escroqueries financières, faillites frauduleuses, faux divers et blanchiment.

La seconde facette est celle où règne le crime organisé, sur fond d'intimidation, de prédatons, de violences et de corruption. Ainsi, l'observation du réel criminel révèle des flux illicites désormais mondialisés ; tout comme des attentats, des affrontements, des assassinats.

Ce qu'on perçoit donc d'abord, ce sont des *effets*, n'advenant bien sûr pas seuls. Pas plus qu'en biologie, la génération spontanée n'existe en matière criminelle. Les narcotiques ne circulent pas dans le vide, l'être humain est rarement esclave de plein gré. Or faire l'expérience d'effets signifie déjà : rencontrer des forces. Mais « une force, d'emblée, est toujours énigmatique... On ne peut jamais constater immédiatement des forces : on trouve toujours seulement des performances, des résultats, des effets. Lesquels sont ce qui est tangiblement réel. Et ce n'est que rétroactivement que nous en arrivons à la conclusion qu'il y a des forces »⁴.

Ce sont ces forces criminelles que nous décrivons ci-après.

⁴ Martin Heidegger « Aristote, métaphysique O - 1-3, de l'essence et de la réalité de la force », NRF-Gallimard, 1991.

I - LE MILIEU CRIMINEL, PERMANENCES ET ÉVOLUTIONS

- Activités criminelles nouvelles menaçant directement les entreprises
- Au-delà, panorama des activités criminelles usuelles
- Menaces émergentes - un nouveau Milieu criminel des cités
- Milieu criminel : des comportements stéréotypés, quasi-inévitables, les *invariants*
- Le *Gotha* criminel : les mafias (les vraies !)

1 - Activités criminelles nouvelles menaçant directement les entreprises

En matière de contrefaçons-contrebande, l'inquiétant est devant nous. Ce notamment, dans deux dimensions spécifiques : la contrefaçon/usurpation d'identité, et la colonisation criminelle du commerce en ligne.

Les kits d'usurpation d'identité

En avril 2011, la douane a saisi à l'aéroport de Chicago 1 700 permis de conduire américains contrefaits, de très haute qualité, à coup sûr commandés en Chine par des étudiants chinois vivant aux Etats-Unis. Ces permis frauduleux concernaient les Etats américains suivants : Dakota du Sud, Floride, Georgie, Illinois, Ohio, Pennsylvanie, Wisconsin. Demain, la panoplie pièces d'identité - documents sociaux - cartes de paiement, tous contrefaits ?

L'invasion du e-commerce

Désormais, les sites-champignons prolifèrent sur le Web. Ils apparaissent, fonctionnent et s'évanouissent en peu de temps - ce qui rend leur répression quasi impossible. Le plus souvent, ces sites sont voués à la vente de produits et de biens contrefaits : CD/DVD, marques de luxe, jouets, pièces automobiles, téléphones portables, vins, produits alimentaires, logiciels, produits de beauté, *sportswear*. Mais aussi à la vente de médicaments. Aujourd'hui, disent les experts, la moitié des médicaments vendus sur Internet sont contrefaits.

En 2004, les saisies douanières françaises concernant les produits en vente sur Internet représentaient moins de 2% du total. On en était à 16% en 2010. Et aujourd'hui, au total, sur 6,2 millions de produits contrefaits saisis, 1 million sont commercialisés par des sites Internet.

La contrefaçon des biens de consommation courante

Toutes ces contrefaçons ne sont bien sûr pas directement toxiques, mais certaines, oui :

- Les produits d'hygiène contiennent souvent des éléments chimiques dangereux,
- Les batteries contrefaites peuvent exploser,
- Les objets électriques peuvent électrocuter, etc.

Qui plus est, le monde criminel étant celui de la prédation, où n'existe nulle spécialisation professionnelle, la contrefaçon de biens de consommation courante va de pair avec d'autres exactions ou trafics, et sert évidemment à capitaliser d'autres activités criminelles - il y a donc bien un continuum entre le tout et chacune de ses parties.

Prenons le cas de l'Australie (proche de la Chine...) selon les douanes, les biens contrefaits ont atteint dans le pays l'ampleur d'un véritable « marché noir » de la consommation quotidienne, à partir de boutiques *low cost*, de marchés de rue, etc. On y trouve couramment les produits de base suivants : alcool, batteries, brosses à dents, cigarettes/tabac, couches pour bébés, électro-ménager, jouets, lames de rasoir, pièces détachées automobile, poudres à laver, savons, téléphones portables, etc.

- Détergents

En septembre 2010, 5 000 paquets de détergents (Tide, Ariel) sont saisis par la douane américaine, qui estime le profit sur la vente de 25 000 paquets de faux Ariel à environ 24 000 US\$.

- Sportswear

Au Mexique, l'inondation de vêtements contrefaits asiatiques coûte à l'industrie licite locale environ 10 milliards de US\$ par an. Les officiels estiment aussi que 200 millions de paires de chaussures de contrebande sont chaque année infiltrées dans le pays. De 2005 à 2010 (sources professionnelles) les CD/DVD (musique, vidéo, films) et le prêt à porter de contrefaçon, tous importés en contrebande, ont explosé de + 500 %.

En Australie, le préjudice au commerce légitime (vêtements, chaussures) est estimé à ± 635 millions de US\$/an.

- Pièces détachées automobile

Pour le gouvernement indien, le préjudice total provenant de la production, vente et usage de pièces détachées automobiles contrefaites à environ 340 millions d'euros par an. En 2009, ces pièces détachées ont provoqué 25 400 morts et 93 000 blessés.

Mondialement, le marché annuel de ces pièces détachées est estimé (2010) à 45 milliards de US\$; 83% d'entre elles étant fabriquées en Chine.

Ce qui explose aussi dans les fraudes sur des produits d'usage quotidien

- L'alimentaire

Dans ce domaine, les fraudes (vache folle, poulets à la dioxine, huiles frelatées, listériose...) sont difficilement décelables - et fort mal sanctionnées : contrefaçon, ou encore ajout de déchets à des produits nobles ou aliments de luxe (vins, foies gras, etc.), lesquels peuvent aussi contenir des anabolisants ou des antibiotiques interdits ; ou bien produits contaminés par de la dioxine ou d'autres produits chimiques, par des mycotoxines ou des métaux lourds, etc. ; ou enfin animaux engraisés avec des farines animales interdites, ou ayant absorbé des substances vétérinaires et phytosanitaires frelatées ou interdites.

Enfin, ces fraudes concernent des produits alimentaires transportés ou stockés sans respect des règles, ou en violation d'embargos alimentaires.

- *Les médicaments*

Pour l'Organisation mondiale des douanes, le marché mondial des médicaments contrefaits est de l'ordre de 200 milliards de US\$/an.

Au début de la décennie 2010, les médicaments le plus fréquemment contrefaits sont *Lipitor*, *Procrit* et *Viagra*. Rien qu'aux Etats-Unis (selon la *Food and Drugs Administration*) 300 sites Internet environ vendent des médicaments contrefaits aux consommateurs

Pour l'organisation mondiale du Commerce, les seuls faux médicaments anti-malaria tuent annuellement environ 100 000 personnes en Afrique.

L'investissement criminel en matière de médicaments contrefaits est extrêmement payant : selon des experts officiels, 1000 US\$ investis dans la fabrication d'héroïne en génèrent 20 000 ; la même somme investie dans les faux médicaments génère 450 000 US\$. En 4 ans (de 2003 à 2007) un seul contrefacteur sur Internet (jonglant avec 150 sites Web...) a-t-il ainsi vendu pour 9 millions de US\$ de faux Viagra.

2 - Au-delà, panorama des activités criminelles usuelles

Crime organisé et mafias sont d'un total opportunisme dans le choix de leurs activités illégales. En vrac :

- Racket et extorsion de fonds
- Enlèvements crapuleux
- Contrebande de cigarettes ⁵, tabac, alcool, parfums, matières précieuses
- Captage criminel de services publics (ordures ménagères, etc.)
- Truquage d'adjudications d'État
- Production et trafic de narcotiques
- Trafic d'armes
- Trafic d'êtres humains (migrants, exploitation sexuelle de mineurs ou d'adultes, tourisme sexuel, pornographie, etc.)
- Trafic de véhicules volés
- Contrôle de jeux de hasard légaux (casinos, loteries, etc.)
- Organisation de jeux illégaux
- Vols à main armée
- Trafic d'objets d'arts
- Contrefaçon de marques
- Fraudes commerciales et financières (tva, par ex.)
- Escroqueries diverses
- Contournement d'embargos
- Fraudes à l' " argent plastique " (cartes de crédit, etc.)
- Fraude aux subventions de l'UE

⁵Dès août 2002, a conférence sur la contrebande de cigarettes organisée à Genève par l'Organisation Mondiale de la Santé révèle que 25 % de la production mondiale de cigarettes relève de la contrebande, privant ainsi les Etats de 20 à 30 milliards d'Euros de taxes par an.

- Piraterie maritime

- Faux divers (monnaie, documents, etc.).

Nulle forme de crime organisé n'a le monopole de ces activités illicites. Entre le gang, la "meute", le cartel ou la mafia, tout est affaire d'échelle, de permanence, de projection transcontinentale. Liberté d'initiative, concurrence sauvage et rapport risque/ profit sont ici les seules lois en vigueur. Reste un point vital pour bien comprendre le crime organisé – point que la presse comme les magistrats saisissent souvent mal.

Toute société criminelle un peu stable et durable – *a fortiori* une mafia – sait, de science sûre, combien périssables sont ses "coups" lucratifs. Et qu'il faut déjà songer au suivant, alors même que l'actuel est encore fort juteux. Ainsi, se réjouir d'avoir chassé la mafia de New York du marché aux poissons de Fulton Street est naïf, si, au même moment, les Genovese, Gambino, Lucchese, Bonanno et Colombo investissent une autre rue, plus célèbre encore, de Manhattan : Wall street...

3 - Menaces émergentes - un nouveau Milieu criminel des cités

Comment entrer aujourd'hui dans le « business » criminel ? En pareil cas, l'urgence est d'amorcer la pompe ; de vite susciter du *cash*. Le plus simple est ici le braquage bas de gamme : petits commerces, supermarchés, etc. Les braqueurs ciblent aussi les banques ou autres détenteurs de fonds : bureaux de poste, hypermarchés, etc., tout en transmettant leur « savoir-faire » aux petits frères ou aux copains. En février 2002, des policiers du Val-de-Marne évoquent ainsi l'« école de braquage » de la cité Balzac, à Vitry. Là, de père en fils, d'oncle à neveu, se sont formées quelque cinq équipes d'une dizaine de membres, qualifiés de « serial-braqueurs » par les policiers, car attaquant les banques en enfilade et au culot, sans repérage ni préparatifs. Et compensant le faible rendement de leurs actions en multipliant les cibles attaquées.

D'autres types de hold-up permettent d'accumuler vite du capital : les vols de fret et ces formes modernes du vol de véhicule ou du cambriolage : le *home-jacking* est le vol de voiture au domicile de la victime, souvent la nuit, pendant son sommeil. Le *car-jacking*, ou vol de voiture avec violence, consiste à s'emparer du véhicule à l'aide d'une arme blanche ou d'une arme lacrymogène à un feu rouge ou au parking, ou en simulant un accident. Le véhicule est en général revendu « encore chaud » pour un prix minime ; le tout étant ici de faire du « cash » rapidement.

Or de tels braquages bas de gamme, *car-jacking* etc. se multiplient vers la fin des années 90, constituant autant de symptômes du déferlement d'une « nouvelle vague » criminelle. Qui plus est, ces VMA à la va-vite, ces opérations de novices, forment une tendance continue, depuis la fin des années 90 jusqu'à décembre 2005. Le nombre total des VMA peut bien baisser depuis un pic atteint en 2000, le nombre de braquages « de début de partie » dans ce total est massif, et se maintient à un niveau élevé.

Des « délinquants » ? Non : des criminels

Ce « nouveau banditisme des cités » relève clairement du crime organisé – et non pas de la « délinquance », juvénile ou autre. On peut chaparder ou frapper son voisin d'autobus par bravade, traîner dans un hall d'immeuble par ennui, élever un molosse par manque d'amis – on ne braque pas une grande surface, on ne trafique pas les stupéfiants à grande échelle, on ne tue ou on ne séquestre pas ses concurrents sans avoir fait le choix d'une voie criminelle.

Ce passage au crime organisé de certaines des bandes délinquantes des cités chaudes s'est amorcé dès le début de la décennie 2000 : voici ce que, dès 2001, constatent des experts de la BRB : « De plus en plus de jeunes montent sur des braquages de fourgons alors qu'ils n'ont pas d'expérience et qu'ils sont mal renseignés... Les banlieues regorgent de candidats au braquage pour qui la

vie humaine ne compte pas »⁶. Ces bandes des cités adonnées au trafic de stupéfiants sont bien organisées. Voici l'exemple d'un gang des quartiers Zilina et Vladimir-Komarov de Nanterre (92). Il est dirigé par un tandem de chefs, se remplaçant l'un l'autre si besoin. Leur stock de drogue est réparti dans plusieurs logis du secteur ; les dealers sont encagoulés, des guetteurs surveillent en continu la zone de trafic. Quand la police arrive, les malfaiteurs se réfugient chez des voisins, dont la complicité ou la docilité est acquise par avance ⁷.

Volontaire ou pas, la « docilité » des voisins suggère une caractéristique majeure du crime organisé : l'usage de l'intimidation, pratique invisible, fort efficace – et impossible à poursuivre en justice. L'intimidation peut viser l'immédiat environnement des criminels, mais aussi les policiers ou les magistrats. Déclaration d'un policier de la BRI : « Ils [*les nouveaux braqueurs des cités*] ne nous craignent absolument pas... Pour eux, la police, c'est une bande adverse et rien d'autre... Au tribunal, la bande entière assiste au procès d'un complice, profère des menaces ou déclenche une bagarre pour impressionner les juges.

Une intimidation d'autant plus crédible que les « intimidateurs » sont violents – seconde spécificité du crime organisé : « Des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans, très violents, n'hésitant pas à tirer des coups de feu pour couvrir leur fuite et tous issus de deux cités des quartiers nord de Marseille, la Paternelle et Font-Vert » ⁸... « De jeunes loubards au sang chaud, particulièrement culottés car frappant au beau milieu de la journée, dont la hardiesse frisait l'aveuglement et la recherche de l'affrontement avec les forces de l'ordre » ⁹. « Avant, les braqueurs étaient de vrais professionnels, qui ne versaient pas de sang. Aujourd'hui, les malfaiteurs commencent par tirer avant de discuter » ¹⁰.

Anciens, nouveaux : flexibilité, opportunisme, poly-criminalité ¹¹

Nulle bande constituée n'est jamais mono-criminelle ; tout malfaiteur est par destination un généraliste. C'est un axiome criminologique de base, souvent ignoré par ceux qui prennent le milieu pour le reflet inversé de la société honnête, ce qui n'est pas le cas. Prenons par exemple le cas d'un charcutier

⁶ Voir « La guerre des nouveaux braqueurs », le Nouvel Observateur, 5/02/2001.

⁷ Voir « Nanterre – descente de police : huit trafiquants interpellés dans les cités », Le Parisien, 29/04/2005.

⁸ Voir « Marseille : les 70 braquages du gang des quartiers nord », Le Figaro, 15/06/2002.

⁹ Voir : « Une école de braquage démantelée dans une cité de Montreuil », Le Figaro, 21/11/2002.

¹⁰ Voir « La sécurité des banques en question », Le Parisien, 13/08/2001.

¹¹ Voir « Les attaques de banques reculent », Le Figaro, 2/08/2004 ; « Les banques n'intéressent plus le grand banditisme », Valeurs Actuelles, 25/06/2004 ; « Le chef de l'OCRB : les vols à main armée baissent de 20 % ».

désireux d'arrondir ses revenus. Il expose dans sa vitrine, entre deux pâtés, des imperméables ou des bijoux. Sans tarder, un inspecteur vient lui rappeler l'article adéquat du Code du commerce proscrivant ce mélange des genres. Le charcutier persiste ? C'est la contravention, voire la fermeture.

Le gang, lui, n'éprouve nulle contrainte de cet ordre. Il peut librement pratiquer l'activité illicite choisie. Seuls risques : la répression (faible dans les zones de non-droit), ou l'interdit d'une bande rivale (risque accepté). C'est pourquoi nulle bande n'est longtemps mono-criminelle. Formée dans un but précis – disons, le *deal* de haschisch – elle évolue ensuite selon une simple logique opportuniste de type coût-bénéfice, ou risque-profit. Le *hash* ne paie plus ? La « start-up » criminelle se lance dans des activités rapportant vite de l'argent liquide - pour vivre, certes, mais aussi pour préparer des « coups » lucratifs, quoique gourmands en temps et argent dans leur phase préparatoire : gros « hold-up », négoce de stupéfiants, etc.

Cet axiome vaut pour tout malfaiteur, toute bande, qu'ils relèvent du grand banditisme classique, ou de ce que nous appelons ci-après le milieu des cités : « Les grands voyous sont de plus en plus multiscartes. Un même gang peut ainsi verser dans le trafic de drogue ou de voitures volées et se livrer dans le même temps à des braquages de fourgon, de banque, de bijouterie ou de supermarché ... Ils sont pluridisciplinaires. Entre deux braquages, ils opèrent dans la drogue et gèrent des machines à sous... L'argent n'arrête pas de tourner » (Commissaire Hervé Lafranque, chef de l'OCRB).

Braquages : pertinence de l'effet de déplacement

L'une des certitudes criminologiques est l'effet de déplacement. Les bandits ont toujours besoin d'argent, ce sont juste les cibles qui changent : « les agences bancaires sont maintenant bien protégées, alors nos petits malfrats se tournent vers des établissements sans défense. les butins sont beaucoup moins importants, mais les risques aussi » ¹². Ainsi, les braqueurs ne se détournent-ils pas des banques brutalement, tous ensemble et pour décider de rentrer dans le droit chemin, mais opèrent-ils dès 2000 un arbitrage coût/bénéfice entre cibles, d'abord au profit (si l'on ose dire...) des bijouteries.

¹² « Lille : les bandes armées s'attaquent aux tiroirs-caisses », Le Figaro, 22/02/2002.

4 - Milieu criminel : des comportements stéréotypés, quasi-inévitables, les *invariants*

Plus un objet, une situation, sont confus, insaisissables, plus il faut fonder ses analyses sur des éléments fermes, stables et si possible, immuables. Ces pôles de référence se nomment *invariants*. Nous analyserons ici l'invariant criminel. Il existe bien une rationalité du criminel, mais, aujourd'hui, elle ne correspond pas *du tout* celle imaginée par le citoyen européen ordinaire. Car la mafia, le cartel criminel ne sont en rien le reflet inversé de notre société « honnête » ou policée. Projeter sur ces hors-la-loi le résultat de ses recherches sur *Google*, ou bien ses illusions ou croyances, provoque fatalement l'erreur de diagnostic - donc l'échec de toute entreprise ultérieure.

Le mafieux, le « soldat » du cartel du Golfe ont ceci de commun qu'ils mènent d'ordinaire une vie clandestine. Entre eux, le plus petit commun dénominateur est donc la clandestinité, qui, comme modalité de l'évolution de l'homme en milieu hostile, dicte souverainement la façon qu'ont ces clandestins d'opérer, d'agir ou réagir, de s'assembler. Ainsi l'astronaute, l'alpiniste, le plongeur - le mafieux - n'évoluent-ils pas comme un homme ordinaire, en ville ou sur un chemin de campagne. De façon darwinienne, leur conduite, les règles de leur survie, tout cela leur est dicté par le dangereux milieu dans lequel ils évoluent ; milieu où seuls survivent les mieux adaptés - *survival of the fittest*.

Cette science des conditions de la vie criminelle est celle des criminologues. Un savoir - celui de *connaître l'ennemi* - crucial de par sa nature *prédictive*. Car la façon dont un hors-la-loi évolue aujourd'hui révèle quasi sûrement comment il agira demain.

Les invariants en matière d'activité criminelle :

- L'ensemble des activités illégales enrichissant les malfaiteurs tend à susciter une *économie noire*, au sein de laquelle évoluent les acteurs criminels.
- Ces acteurs respectent entre eux des *hiérarchies*, certains y jouant le rôle de vassaux et d'autres, de suzerains.
- Mais tous tendent à respecter d'analogues *règles de survie* en milieu hostile, et à présenter d'identiques tropismes, inhérents à la vie criminelle même.

Pour l'Insee l'économie souterraine totale (qui englobe mais déborde l'économie criminelle, incluant ainsi le travail au noir, le troc, etc.) représente de 16 à 80 milliards d'euros par an, soit de 1 à 5 % du PIB français. En son cœur, l'économie noire : trafic de stupéfiants et d'armes, négoce de véhicules volés, gestion de « marchés aux voleurs » achalandés par pillage de camions et d'entrepôts, travail illégal, proxénétisme. Nous sommes ici dans le crime organisé : hiérarchies, partage des tâches, blanchiment des profits criminels.

En aval, cette économie noire suscite un blanchiment massif des profits criminels, ainsi décrit par un expert du ministère des finances : « Des trafiquants

investissent dans des entreprises, créent un chiffre d'affaires bidon pour justifier cette activité, alors qu'il est clair qu'elle n'est pas viable faute de clients. Sous la comptabilité officielle, qui affiche parfois un bénéfice net imposable, donc le paiement d'un impôt, une comptabilité noire alimente des comptes à l'étranger. Dès qu'on constate une concentration anormale de pizzerias ou de kebabs, on peut supposer qu'existe une économie souterraine ».

Le braquage, force structurante du Milieu

La société imagine mal l'importance du vol à main armée (VMA) pour le milieu, or c'en est l'activité reine. Suscitant l'adoubement du malfrat, le VMA équivaut aussi pour lui à la réserve d'oxygène du plongeur. Car le milieu criminel n'a nul « sens de l'honneur » ; n'éprouve pas la moindre solidarité professionnelle. Il est au contraire très prédateur de lui-même. Imaginons qu'une bande apprenne qu'un *dealer* local dissimule une forte somme. Le « braquer », lui faire avouer où est l'argent – par la torture, si besoin est – n'a que des avantages : des espèces sur le champ disponibles et une victime qui, bien sûr, n'ira pas porter plainte. *Idem* pour un faux-monnayeur, un proxénète, etc.

Quelle parade, alors, pour jouir de cet argent mal acquis ? Être « respecté », réputé brave et implacable. Comment s'acquiète le « respect » dans le milieu ? Par le braquage, activité quasi-militaire suscitant beaucoup d'échos, car les malfaiteurs présents sont souvent illettrés, donc de culture orale, et que ces « faits d'armes » font vite le tour de « leur » territoire.

Autre cas : dans sa cité, un malfaiteur fait fortune dans le *deal* de haschisch. Notre « entrepreneur criminel » est donc illustre - et imité. Les *dealers* prolifèrent donc jusqu'à se concurrencer, vérifiant ainsi la loi des rendements décroissants. Dans la cité, une « guerre de territoire » éclate. De fait, de telles « guerres de gangs » sont désormais fréquentes et souvent mortelles.

La guerre dans laquelle s'est lancé notre « jeune patron » fait bien sûr un gagnant et un perdant – qui devra donc changer de métier – changer de territoire étant plus délicat. Peut-il passer du hasch au négoce d'autres stupéfiants (ecstasy, cocaïne, héroïne, etc.) ? Au-delà du strict *deal* de détail, c'est peu conseillé : ces drogues sont sous contrôle de gangs féroces (« Albanais », « Turcs », « Nigériens », etc.) et là, le risque n'est plus l'agression, mais bel et bien l'assassinat. A court terme, quelle option reste-t-il pour se refaire une santé financière en attendant de peaufiner un nouveau « projet criminel » ? Le vol à main armée (VMA). Ainsi le « braquage » constitue-t-il pour le milieu une roue de secours, un rite de passage et un croisement par lequel passe tout futur « beau mec » ou presque.

5 - Le *Gotha* criminel : les mafias (les vraies !)

Il y a de faux nobles. Mais pas de fausses mafias : tout l'argent (sale) du monde n'achète pas un mythe fondateur, une légende. Laissons-là les narco-*golden boys* aux *Blackberries* codés, l'ambiance *hi-tech*-hyperactive des métropoles, pour les sociétés secrètes, leurs mystérieux et séculaires rites initiatiques.

Vous avez 60 ans, plus peut-être. *Perinde ac cadaver*, vous appartenez à une *famille* vouée au culte du secret, du sacrifice et de la mort. Dans la société patriarcale et clanique où subtilement elle règne, votre *famille* joue un rôle politique, économique et social majeur. Souvent même, au long des siècles, a-t-elle vécu en symbiose avec l'oligarchie financière, l'appareil d'État.

D'allure, vous êtes un monsieur chinois modeste ; ou un grand-père sicilien à la tenue discrète. C'est voulu. Le vrai pouvoir n'est pas la frime. Les bandits nigériens, russes ou mexicains le savent : malgré leurs Rolex rutilantes, leurs lourdes chaînes d'or sur le torse et leurs décapotables, ils vous témoignent beaucoup, beaucoup de respect.

Cela vous amuse d'autant plus (mais vous n'en montrez rien) que les médias et leurs arrogantes " stars " trop pressées – ou bien dressées – ont annoncé dix fois la mort de votre Honorable Société dans les années précédentes...

Or Cosa Nostra n'agonise pas par décret. Les Triades ne meurent pas de *wishful thinking*. Pour l'" homme d'honneur ", le modèle n'est pas l'escrimeur, mais le boxeur.

Cosa Nostra, les Triades prennent des coups. Elles en donnent. À Chicago, à Hong-Kong, à Palerme, la vie continue.

Qu'est-ce qu'une mafia ?

Une mafia est une catégorie spécifique au sein du crime organisé entier. Comme toute société criminelle structurée, une mafia tend :

- A monopoliser, sur un territoire donné, les activités de production et de distribution des biens et services illégaux,
- A mêler activités à haut et bas risques, (trafic de stupéfiants et contrebande de cigarettes, par exemple), ainsi qu'à conjuguer activités licites et illicites.
- A adopter une pratique transnationale (résider dans un pays A ; conduire ses activités dans un pays B) ; en d'autres termes, jouer stratégiquement sur les frontières et les juridictions ; se cacher là où les risques sont bas et à offrir ses biens et services illégaux là où les profits sont élevés.

Voilà comment procède toute société criminelle d'envergure comme les « milieux » de l'Europe de l'est et de Russie, ou les cartels d'Amérique latine.

Mais une authentique mafia, c'est beaucoup plus que cela .

A la lumière de la puissante distinction du sociologue allemand Ferdinand Tönnies, entre communauté (« gemeinschaft ») et société (« gesellschaft ») ¹³, constatons que toutes les vraies mafias sont apparues au sein de sociétés communautaires (comme l'était par exemple la société paysanne européenne pré-moderne), dont les caractéristiques sont un réseau dense de relations personnelles fondées sur la famille et les contacts directs, des normes non-écrites et un réseau d'interdépendance couvrant tous les aspects de la vie.

Ainsi, au crime et à l'omertà près, le modèle mafieux est-il celui de la société clanique, où « chacun n'agit qu'en fonction de la maison à laquelle il appartient, comme ami ou comme domestique au sens ancien, c'est à dire membre de la domus d'un Grand. Archaïque clientélisme, parfois mafieux, encore notable de nos jours dans le Tiers-monde mais aussi au Japon, en Russie, en Italie ou en Grèce, et toujours prêt à ressurgir » ¹⁴.

Une mafia est donc bien plus qu'un système illégal violent accumulant des richesses et détenant de l'influence. C'est à elle seule un pouvoir ; une société secrète criminelle permanente et parasitaire, unissant en une « culture » spécifique des « familles » liées par le sang ou le mariage, respectant un rituel analogue et une stricte compartimentation territoriale. Une mafia est cloisonnée, dotée de hiérarchies élaborées et de règles impératives dont on dévie au péril de sa vie. Disposant toujours d'un certain soutien populaire, une mafia impose autour d'elle une féroce loi du silence.

On rejoint un gang par affinité ou copinage - une mafia par cooptation familiale ou clanique, après initiation. Les mafias recrutent exclusivement sur la base de la race et du sexe; de là, du cousinage et du clan. (voir plus loin, p...). Les mafieux se succèdent, mais la « famille » perdure - certaines ont des siècles d'existence. A contrario, un gang ne survit pas longtemps à la mort ou l'incarcération de son chef.

Propre à résister aux pires répressions, une mafia est un Etat dans l'Etat, avec territoires, sujets, lois et forces armées. « la famille mafieuse ne s'éteint jamais. Vous en arrêtez deux, trois mais la famille reste et si les enfants ne suffisent pas, elle coopte des hommes plus audacieux, elle leur donne ses filles pour épouses » ¹⁵. Cosa Nostra a survécu à vingt ans de fascisme et les Triades chinoises à cinquante ans de communisme, dont dix d'une « Révolution culturelle » qui fit 30 millions de victimes.

¹³ A l'inverse la société contemporaine, surtout urbanisée, voit l'individu encadré par des lois et règles formelles. Les relations y sont plus impersonnelles et les obligations (morales ou interpersonnelles) rares, sinon absentes.

¹⁴ « Délires et défaites : une histoire intellectuelle de l'exception française » Claude Fouquet, Albin Michel, 2000.

¹⁵ Giorgio Bocca "L'enfer : enquête au pays de la mafia", Payot - Documents, 1993.

Surtout, une mafia est en général invisible – moins grâce à ses propres efforts pour se fondre dans le décor, que par l'ignorance volontaire de la société au sein de laquelle elle évolue. Son « empire invisible » résulte donc de l'obstination publique à ne pas la voir qu'à travers sa légende ou son folklore – et non comme elle est vraiment.

A cette stricte définition du terme correspondent les mafias suivantes : la sicilienne (Cosa Nostra), la calabraise (Ndrangheta), la napolitaine (Camorra), la Sacra corona unita des Pouilles, la mafia albanaise, la « Maffiya » turque, les Triades chinoises et les Yakuza nippons.

Dans cet ensemble de mafias, la « culture » criminelle et la permanence priment sur le mode d'organisation : certaines mafias sont monolithiques, centralisées, et très disciplinées (Sicile, Yakuza) ; d'autres, dépourvues de système hiérarchique rigide, sont plutôt des réseaux horizontaux de fraternités criminelles (Triades). Dans ce dernier cas « Les membres des Triades se rendent des services, ils se protègent et s'informent l'un l'autre ; se prêtent mutuellement assistance ; enfin, ils montent ensemble des opérations criminelles - mais les Triades n'ont le plus souvent pas ces structures disciplinées que possèdent d'autres sociétés criminelles »¹⁶. Mais loin d'être folkloriques, toutes ces entités criminelles appartiennent aux « puissances configuratrices » du monde d'aujourd'hui – au même titre que ces grandes entreprises multinationales, désormais mondialisées.

Rappelons enfin que ces sociétés criminelles géantes effectuent le plus gros du blanchiment planétaire. « L'industrie du blanchiment »¹⁷ est en effet sous-traitante du crime organisé, surtout de son aristocratie, les mafias ; le plus gros de l'argent à recycler provenant de leurs activités-reines : trafics (stupéfiants, armes, êtres humains, véhicules), racket des marchés publics, etc.

¹⁶ Université de Hong Kong, Centre de Criminologie, Séminaire sur le crime organisé au XXI^{ème} siècle, 26/06/1999.

¹⁷ Lire à ce propos « Le blanchiment est devenu une industrie financière planétaire », Le Monde, 15/06/01. Cette industrie « brasse des milliards de dollars, fait vivre des dizaines de paradis fiscaux et des centaines d'établissements financiers ».

II - EXEMPLE CONCRET D'UN DANGER POUR L'ENTREPRISE : LE BLANCHIMENT INVOLONTAIRE

Depuis les années 1990, et d'abord sur le continent occidental, le blanchiment ne passe plus forcément seulement par les banques et institutions financières, mais souvent aussi par les entreprises. Remontons aux origines de cette pratique très dommageable aux entreprises.

Dès octobre 1995, le ministère du Trésor des Etats-Unis révèle qu'une centaine de sociétés et groupes de premier plan - Citibank, Chase Manhattan bank, Chemical bank, General Electric, Microsoft, Apple, General Motors, Ford, Procter & Gamble, John Deere, Johnny Walker, Whirlpool, sont nommément cités - ont bien malgré eux aidé le Cartel de Cali, alors le plus gros producteur mondial de cocaïne, à "blanchir" plus de 3 milliards de dollars cette année-là. Rappelons qu'en 1996, le seul Cartel de Cali a vendu aux Etats-Unis (gros et demi-gros) pour ± 6 milliards de dollars de cocaïne, le tout payé le plus souvent en petites coupures.

Ce, grâce à une mécanique simple : plus de 500 entreprises colombiennes (hypermarchés, hôtels, sociétés pharmaceutiques ou financières, entreprises du bâtiment, complexes agricoles, etc. identifiées lors de l'enquête) achètent souvent du matériel aux Etats-Unis. Ce, grâce à des sociétés-écran d'importation, ou des intermédiaires financiers spécialisés - tous colombiens et "sous influence" des narcos. Par le biais de ces sociétés et/ou intermédiaires (± 60 repérées lors de l'enquête), le cartel paie en dollars, aux exportateurs américains, les marchandises commandées, ensuite livrées en Colombie. La société locale rembourse (avec décote) les narcos et le tour est joué.

Soyons plus explicites : soit une entreprise agricole colombienne, qui ne dispose que de monnaie locale et doit acheter aux Etats-Unis un tracteur de marque John Deere. Elle s'adresse à une banque ou à un bureau de change local en cheville avec des narco-trafiants - la chose est fréquente.

L'entreprise colombienne ouvre simultanément :

. En Colombie, un compte local ; elle y dépose en garantie les pesos nécessaires à l'achat du tracteur,

. Aux Etats-Unis, un compte en devises, où le cartel verse le montant équivalent, mais en dollars, les fonds criminels (déjà pré-blanchis ¹⁸) provenant de la vente en demi-gros ou gros de stupéfiants.

¹⁸ Le plus souvent en coupures de 5, 10 et 20 dollars, le *cash* est placé par montants fractionnés sur de petits comptes et ensuite regroupé sur un compte unique, le tout aux Etats-Unis même, de petits ruisseaux finissant par faire de grandes rivières.

Pour “intéresser” le jeu, les dollars des cartels sont bien sûr offerts à des taux de changes inférieurs à ceux du marchés, et l’intermédiaire financier colombien touche une jolie prime.

L’agriculteur colombien achète donc son tracteur et, la facture payée, clôt son compte américain. Quand l’engin lui est livré, il verse le montant (en pesos) de la garantie à son banquier qui le rétrocède aux narcos - moins sa commission.

A ce jeu, tout le monde gagne :

- . L’agriculteur paie son tracteur moins cher,
- . Le banquier, ou changeur, touche une prime,
- . Et surtout le narcotraffiquant qui n’a pas à transporter physiquement des fonds ou à les faire virer (créant dans ce cas une piste électronique). Abandonnant des dollars aux Etats-Unis, il récupère en Colombie des pesos “légaux”, aisés à investir dans l’économie nationale : son argent est à la fois rapatrié ET blanchi.

Les experts financiers du ministère américain du Trésor soupçonnent que la moitié des commandes colombiennes passées aux Etats-Unis suit cette filière depuis le début de la décennie 90.

Nouvelles révélations en juillet 1999 : on apprend que des fleurons de la haute-technologie américaine : Bell Helicopter Textron, Intel corp., Microdata solutions corp. et Microtel international se sont fait piéger par des “narco-financiers” colombiens qui disposent désormais d’un système de change pesos (colombiens) contre des narco-dollars, très sophistiqué (“Peso Broker Exchange System”, PBES). Au total, cette séquence de recyclage porterait sur 5 milliards de dollars entre 1998 et 99.

Détaillons ce système de change criminel.

1°) Aux Etats-Unis, un cartel vend sa cocaïne et récolte des dollars en espèces. Il signale alors à un “peso-broker” colombien qu’il dispose de cette somme liquide aux Etats-Unis.

2°) Moyennant un rabais, le peso-broker achète alors au cartel ces dollars (physiquement situés aux Etats-Unis) avec des pesos légaux (payés en Colombie). Pour le cartel, le blanchiment est fait et l’histoire s’arrête là.

3°) Le plus souvent grâce à des réseaux de bureaux de change qu’il contrôle, le peso-broker fait alors entrer par petites sommes les narco-dollars en espèces qu’il possède désormais, dans le système financier américain. L’opération faite, le peso-broker dispose désormais de lignes de crédit sur des comptes bancaires américains, qu’il vend à des sociétés colombiennes désireuses d’acquérir des biens licites aux Etats-Unis.

4°) Avec ses lignes de crédit, le peso-broker achète des biens américains en gros, ensuite introduits en Colombie, en contrebande. Le commerçant colombien évite ainsi de payer les taxes et tarifs douaniers de son pays.

5°) Dans l'affaire, le peso-broker a gagné deux fois sa vie :

. En achetant au cartel des narco-dollars à prix cassé,

. en vendant cher à des commerçants fraudeurs ses lignes de crédit aux Etats-Unis.

Comme le commerçant paie au peso-broker ses lignes de crédit en pesos, en Colombie, ce dernier dispose des fonds nécessaires pour recommencer l'opération à zéro.

Un système si brillant fait des émules : dans l'affaire de la Bank of New York (où ont transité au minimum 7 milliards de dollars d'argent russe, suspect ou criminel), la méthode des peso-brokers colombiens a été imitée par des Russes; là, les sociétés piégées sont : General Electric, Volkswagen, Hewlett-Packard, Daimler-Chrysler, Motorola et Nestlé.

Ce blanchiment commercial et non plus seulement financier n'est pas une exclusivité du continent américain : en juin 1997, la police anti-mafia de Palerme démantèle une analogue "blanchisseuse" passant, elle, par d'importantes sociétés de construction et travaux publics. L'opération "bâtiments sales" permet de fermer plusieurs sociétés et d'incarcérer leurs dirigeants "en odeur de mafia", et de saisir de grosses sommes d'argent criminel.

Autre variante de blanchiment involontaire, passant celle-ci par une Bourse. En décembre 1997, un scandale majeur éclate à Amsterdam : d'importantes maisons de courtage de la place usent des comptes numérotés (légaux dans ce pays, sous conditions) de grandes entreprises de construction, de fonds de pensions et de caisses de retraites parmi les plus importantes du pays, pour recycler de l'argent appartenant en réalité au crime organisé.

Le circuit de blanchiment commençait par les cafés, bars, restaurants, casinos et hôtels, qui sont, dans les grandes métropoles des Pays-Bas, souvent sous influence criminelle (chinoise, turco-kurde, maghrébine, etc.). Il continuait par des investissements dans l'immobilier et s'achevait en Bourse, d'où l'argent du narcotrafic sortait définitivement "blanchi".

III - CE QUI EMPÊCHE OU COMPLIQUE LA PERCEPTION DU RÉEL

- Menaces criminelles : pourquoi l'aveuglement ?
- Entreprises, *compliance* et *due diligence*

1 - Menaces criminelles : pourquoi l'aveuglement ?

La dissonance cognitive

(*Concept psychologique*) C'est la difficulté qu'éprouve tout homme - surtout dans sa maturité, quand il a des responsabilités importantes - à voir les changements qui s'opèrent dans le réel des choses ; la peine qu'il ressent à admettre ses torts. Même doté d'intelligence et d'une grande expérience professionnelle, l'homme peine à concevoir, imaginer, des esprits, des individus, très différents de lui-même. Par exemple, à concevoir une *culture* criminelle ou terroriste.

Dans le domaine de la sécurité globale, les hauts personnages en charge de la défense ont ainsi souvent une tendance inconsciente à voir des terroristes, des criminels penser et réagir comme eux-mêmes. Ils n'imaginent pas combien ces fanatiques, ces mafieux vivent dans un autre univers. Sans effort intense *d'imagination* - car c'est d'imagination qu'il s'agit ici, pas d'intelligence, ni de capacité à raisonner abstraitement - ces individus sont pour eux quasi-indéchiffrables.

Nombre des hauts responsables de l'Etat ont ainsi d'énormes difficultés - c'est normal, il ne saurait en être autrement - à *imaginer* ceux qu'ils doivent combattre ou réprimer, d'où leur tendance à étouffer, aplatir, rabattre toute découverte inquiétante dans le déjà-connu.

Parfois - là c'est plus gênant - on a parfois aussi le sentiment que ce dirigeants ne *veulent* pas savoir qui est cet autre, Souvent dans l'histoire de notre pays, de notre continent, des décisions importantes furent ainsi prises, des lois furent votées, sur la base d'idées reçues, de croyances, de malentendus ou d'illusions.

S'aggravant, la dissonance vire à la rigidité cognitive. Qui en souffre perd le sens du long terme et simplifie les réalités complexes. Sa tolérance à l'ambiguïté et à l'incertitude faiblit. Assignant les situations nouvelles à un cadre familier, il peine, en cas de crise, à sortir des procédures existantes et peut sombrer dans le déni de la réalité.

Aveuglement libéral et « crimes sans victimes »

Comme l'œil humain, toute idéologie a son point aveugle. Le marxisme était incapable de percevoir, donc de comprendre, l'économie réelle ; le libéralisme, lui, semble hermétique aux méfaits du crime organisé. Cet aveuglement n'est pas accidentel : lutter contre le blanchiment d'argent et intercepter des flux illégaux (trafic de stupéfiants, etc.), contredit le dogme du « laisser faire, laisser passer ». Et l'existence d'une « main invisible », criminelle celle-ci, et agissant par voie d'intimidation, chiffonne toujours un peu les doctrinaires libéraux. En guise de parade, certains d'entre eux ont alors imaginé le concept de « crimes sans victimes » : une société criminelle se contente de fournir au public des biens et services (drogue, prostituées, porno) réduits à l'illégalité par un pouvoir

réactionnaire et pudibond. Si l'idiote prohibition, si l'absurde censure étaient levées demain, les mafias seraient en faillite dans la semaine.

Naturellement, les idéologues prônant ces vues naïves ne savent rien du monde criminel réel et n'ont jamais vu un malfaiteur de leur vie, encore moins un mafieux – sauf au cinéma, ce qui aggrave encore leur ignorance.

Car en réalité, l'activité ordinaire d'une grande mafia constitue un danger grave et persistant pour nos sociétés – et plus encore pour les pays en développement :

- Son action corruptrice mine les valeurs sociales acceptées par le plus grand nombre,
- Quoique discrète, son action criminelle suscite dans la population mécontentement et frustration, fragilisant le pouvoir politique, quel qu'il soit,
- Son trafic illicite de ressortissants du Tiers-monde contribue à susciter une sur-criminalité d'origine étrangère, donc à créer un climat d'insécurité et de xénophobie.

2 - Entreprises, *compliance* et *due diligence*

En matière de sécurité, le monde de l'entreprise vit sur des concepts et pratiques issus de la culture d'entreprise anglo-saxonne, aussi répandus que (trop ?) aisément acceptés : « Compliance » et « due diligence ».

D'où viennent ces concepts ? Qui les a imaginés, où et pourquoi ? S'agissant de leur application : y a-t-il adéquation entre théorie et pratique ? Pour le dire autrement : « compliance » et « due diligence » sont-ils efficaces ? Les appliquer rend-il plus sûr l'environnement des entreprises ?

« *Due diligence* » - En droit anglo-saxon, ce concept impose à toute structure civile – et d'abord à l'entreprise – d'agir prudemment et de s'informer de son mieux, au plus vite et par tout moyen légal, sur ses nouveaux employés, clients ou associés ; ce pour acquérir la certitude raisonnable que ces entités ou individus ne sont ni corrompus, ni criminels, ni (désormais) terroristes ; ni complices avérés d'une opération illicite. En soi, le principe est légitime – mais, comme exposé plus bas, c'est son application qui tend à poser des problèmes plus graves que ceux qu'il est censé résoudre.

« *Compliance* » - c'est se plier, se soumettre, à des lois et règles visant à gêner, voire prohiber, la circulation d'argent criminel et/ou terroriste. Depuis le 11 septembre, « compliance » est devenue le cauchemar du système bancaire global et au-delà, de qui, dans la sphère économique et financière, gère dans le monde les flux d'argent nécessaires à son industrie. Là, c'est le système même qui est vicié – et par certains aspects quasi-absurde.

« Compliance » et « due diligence » : ces deux concepts sont d'origine anglo-saxonne, plus précisément américaine. En pleine mondialisation, sur une planète chaotique - et devant le rester à vue humaine – la superpuissance dicte donc au monde l'essentiel de ses normes et pratiques en terme de sécurité globale. Au-delà de lois pénales nationales renforcées pour le terrorisme et le blanchiment d'argent, c'est cette puissance qui nous dit à quoi nous conformer ; qui énonce les comportements et pratiques interdits et sanctionnés – parfois lourdement.

Pourquoi pas, après tout ? Un tel pouvoir normatif est un classique historique - et notre critique n'est pas du tout de type « anti-impérialiste ». Mais à les analyser, ces critères, canons, normes et principes édictés par la superpuissance, sont-ils efficaces ? Sont-ils *sérieux* ? mettent-ils les entreprises et, au-delà, le monde, à l'abri des dangers et menaces réels du monde présent ? Ou bien s'agit-il à l'inverse d'une sécurité factice, d'une protection illusoire ? Tels sont concrètement les points étudiés ici.

Cette première partie comprendra trois séquences, consacrées, par ordre, à *l'esprit* commun de ces deux concepts ; aux *hommes* qui les ont conçus et les appliquent, et enfin aux *méthodes* par lesquelles on les impose et met en œuvre.

L'esprit

Les concepts de « compliance » et de « due diligence » visent à contraindre le monde à appliquer des solutions (peut-être) efficaces aux Etats-Unis, mais faisant fi (volontairement ou non ?) des écarts énormes – des *gouffres* - entre civilisations et cultures ; pour le dire brutalement, en ignorant qu'à Peshawar (Province de la frontière du Nord-Ouest, Pakistan) tout ne se passe pas forcément comme à Peoria (Illinois) - ou à Perpignan. D'où des résultats souvent décevants ou contre-productifs.

Du fait qu'elles sont d'une portée supposée universelle – Peshawar, Peoria, Pretoria *et* Perpignan – ces solutions relèvent forcément du *symptomatique* et se condamnent à ignorer l'*étiologique*. Employons la métaphore médicale d'une crise d'urticaire : cela consiste à enduire les boutons de pommade sans s'inquiéter de savoir si, par hasard, existe une allergie sous-jacente aux fraises.

Second défaut de conception du système « compliance » + « due diligence » : ceux qui l'ont conçu et l'appliquent n'ont aucune réflexion critique sur la société – dite « de l'information » - au sein de laquelle nous vivons. Rien n'y concerne ses fragilités *intrinsèques* et d'abord celles que provoque la mondialisation – ce qui est pourtant un élément décisif du *diagnostic* à effectuer face à toute menace. Emanant d'une vision stéréotypée et américano-centrée du monde, « compliance » et « due diligence » suscitent en aval une pratique *cosmétique*, réactive et bureaucratique de la sécurité :

Compliance : Une fuite est détectée sur un « tuyau » financier ? Mettons-y une rustine,

Due diligence : Des individus sont dangereux ? Dressons-en la liste, etc.

Plus grave encore, ce système *réactif* « compliance » + « due diligence » cherche d'abord ses références et accomplit des vérifications *dans le passé*. Son intérêt va aux précédents, règles et normes ; rien ou presque n'y concerne le nouveau et l'à-venir. Compilant *a posteriori* des listes officielles plus ou moins récentes et collectant, auprès de sources ouvertes, des nouvelles pas toujours fraîches, ce système ouvre peu de perspectives. Qui plus est, les évaluations officielles *primaires* (des risques terroristes dans tel pays, par exemple) dont ce système use pour fabriquer les siennes propres (évaluations *secondaires*) sont tout sauf objectives, mais d'usage politisées, sinon manipulatrices. Pour le pays qui les publie, ces évaluations sont d'abord les outils d'une subtile propagande, visant à aider ceux qu'il voit comme les « gentils » et à handicaper les « méchants » sur la scène internationale.

Bâti à l'aide de postulats intellectuellement critiquables, le socle du système « compliance » + « due diligence » est fragile. Evaluer, comme il le fait, les menaces après coup, n'offre finalement qu'une idée *rétrospective* du danger, et donc, qu'une fausse sensation de maîtrise du problème. Partant de ce système, pas d'anticipation, pas de pré-vision possibles.

Dépourvu de perspectives larges, ce système s'intéresse finalement peu aux réalités terroristes et/ou criminelles. L'auteur a déjà donné cent exemples de cet *oubli* du crime et du terrorisme par le système « compliance » + « due diligence » ; de sa radicale négligence de son *objet* même (il y a dans le monde des terroristes et des mafieux) ¹⁹.

Ce système clos vit ainsi dans la tranquille certitude que les dangers et menaces du monde sont balisés et connus au point qu'il serait superflu d'y revenir ; pour lui, en bref, *l'ennemi va de soi* ²⁰ ; il l'imagine repéré de façon si sûre par les services officiels (notamment américains) qu'il estime inutile de s'arrêter un seul instant au *problème* que cet ennemi pose ; pour d'emblée se ruer sur les *solutions* – conçues bien sûr à partir des technologies les plus futuristes.

Les méthodes

Voici l'exemple d'un stage intitulé « Responsabilité des entreprises et fraudes en entreprise », proposée par une grande société de formation, associée à un acteur majeur des professions du chiffre. Ce stage vise à former des cadres à la sécurité – en fait, au système « compliance » + « due diligence ».

On y aborde les thèmes suivants :

- Fraudes internes et externes : quels sont les régulateurs et les nouvelles réglementations ?
- Comment déceler la fraude dans l'entreprise et gérer le risque ?
- Comment réagir face à la fraude avérée du salarié, du fournisseur, du prestataire informatique ? En cas de surfacturation du client ?
- Blanchiment d'argent, fraudes financières : comment riposter légalement ?

Un tel programme dévoile bien l'univers mental (purement juridique et comptable) de ceux qui enseignent aux cadres des entreprises mondialisées l'art de se soumettre : il leur faut établir et respecter des normes, puis contrôler le respect formel de celles-ci. Pour ces prophylactiques professeurs, les menaces et risques sont strictement *endogènes* (salariés, clients, etc.). Il y a bien sûr du blanchiment et de la fraude, mais relevant de la génération spontanée, ou d'une fatalité d'ordre météorologique (« La grêle est tombée sur le vignoble X... »), car *rien* dans ce programme ne concerne les blanchisseurs

¹⁹ L'ignorance de l'ennemi réel prend deux formes diversement graves : l'oubli (bureaucratique) pur et simple ; ou plus vicieusement, l'entreprise (elle, idéologique) de modélisation par voie informatique, à sa guise et selon ses besoins, d'un adversaire factice, d'un *ennemi de confort*. A la fin de ce processus de réification, son commanditaire dispose d'un ennemi *rêvé* aux deux sens du terme : à la fois idéal – et illusoire. Mais, comme dans toute toxicomanie, le retour au réel n'est jamais agréable (Irak...).

²⁰ Le lecteur trouvera sur le site de l'auteur www.xavier-raufer.com le texte « Menaces, aveuglement et eugénisme lexical », qui donne maints exemples de ce sidérant oubli.

et les fraudeurs – encore moins, les entités dangereuses à l'œuvre dans le chaos mondial (mafias, réseaux terroristes, etc.).

Nous sommes ici dans l'univers de *Star Wars* : celui de la menace fantôme...

Mise en conformité : le résultat concret

A ne considérer que les « fraudes » et le « blanchiment », infractions juridiquement calibrées par des pénalistes, des magistrats, etc., on s'intéresse, non aux criminels ou aux terroristes *réels* du monde *présent*, mais aux effets plus ou moins lointain de leurs actes. Du fait de la lenteur – pour ne pas parler d'inertie – de la machine judiciaire, une infraction n'entre en effet au code qu'après une longue existence : les criminels et terroristes *d'aujourd'hui* disparaissent donc derrière les séquelles d'actes commis naguère – si ce n'est jadis - par eux-mêmes ou par d'autres.

D'ordinaire et le plus souvent – et en dépit du proverbe remontant à l'antiquité : « connais ton ennemi » - les entreprises de 2007 se protègent-elles ainsi, non contre les terrorismes et la criminalité *réels* de 2007, mais contre des activités et pratiques que le Congrès américain, ou des législateurs nationaux, ont estimées dangereuses ou inadmissibles voici une décennie ou plus.

Ainsi, le système « compliance » + « due diligence » évolue-t-il dans un plan A et les entités dangereuses du chaos mondial dans un plan B ; les contacts entre A et B étant au mieux minimes et A ignorant d'usage ce que fait B. Cette forte distorsion spatio-temporelle rend donc quasi-impossible à qui évolue dans le plan A de déceler *en temps utile pour pouvoir la prévenir* une action ou manœuvre hostile surgissant du plan B.

De ce fait, le système « compliance » + « due diligence » met-il peut être les groupes mondialisés à l'abri de la justice de leur pays d'origine, ou de la colère et des sanctions de l'exécutif américain, mais absolument pas à l'abri des dangers et menaces présents – moins encore, des dangers et menaces à venir. Au fond, le système « compliance » + « due diligence » permet surtout à des Etats-nations, au premier rang desquels, les Etats-Unis, de se protéger, en faisant des groupes mondialisés – osons le dire – des sortes de boucliers humains.